

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environne	ementale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
REPORT OF THE PARTY OF	1. Intitulé du projet	
Construction d'ombrières photovoltaique	es sur les parkings existants du SYTRAL	MEYZIEU LES PANETTES
2. Identification d	lu (ou des) maître(s) d'ouvrage ou d	υ (ου des) pélifionnaire(s)
2.1 Personne physique		COMMON INSTITUTE OF THE PROPERTY OF THE PROPER
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SERL@energies	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Vincent MALFERE	Control of the Contro
RCS / SIRET 5 2 2 7 3 3 7	1 6 0 0 0 1 6 Forme	juridique SAS
Joign	ez à votre demande l'annexe ob	oligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'a dimensionnement correspondant de	urticle R. 122-2 du code de l'environnement et u projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au r (Préciser les éventuelles rubriques i	egard des seuils et critères de la catégorie issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. ouvrage de production d'électricité à partir de de l'énergie solaire		nbrières photovoltaiques pour une puissance
	4. Caractéristiques générales du p	

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur les communes de MEYZIEU et PUSIGNAN (69), dans le département du Rhône, en région Auvergne, Rhône-Alpes. Plus précisemment le projet se situe 190 rue Antoine Becquerel 69330 MEYZIEU sur la section CD, parcelles 6797, 7098, 7018, 485, 65, 3508, 22547, 3846, 29165, 3822, 3175 et 9554. Le projet, réalisé pour le compte de la société SERL@energies, consiste en la construction et l'installation d'ombrières photovoltaiques sur les parkings existants de SYTRAL MEYZIEU LES PANETTES. Le stationnement actuellement mis en place sur les parkings ne sera pas modifié par l'implantation des ombrières photovoltaiques.

Complément demandé:

La hauteur des ombrières au point le plus haut sera de 5,43m

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est la réalisation d'ombirères photovolatiques sur des parkings déjà existants du SYTRAL MEYZIEU LES PANETTES afin de couvrir les places de stationnements actuelles et apporter un confort suplémentaire aux usager du site. Le stationnement actuellement en place ne sera pas modifié par l'implantation des ombrières. Ce stationnement est public. Puissance DC de l'installation: 1 776.125 kWc

compléments demandés:

- * emplacements destinés à stocker les matériaux nécessaire pour le chantier
- * gestion des déchets de chantier
- * durée prévisionnelle du chantier:

6 mois en X phases travaux s'étalant sur 16 mois

* détail travaux lié à la ré-injection de la production d'énergie

Ces travaux consistent essentiellement en l'ouverture de tranchées et en travaux électriques qui ne consistent pas le réseau public et ne devraient pas le perturber. ENEDIS réalisera les travaux sur réseau public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase de réalistation, les travaux consisteront à installer une sturcture en acier conçue our tenir compte des contraintes réglementaires et d'implantation liées à l'usage du parking. Les principales étapes sont:

- la pose de fondation pour les pylones placéées en fond de place
- la pose des pylones et de la stucture sur laquelle seront installés les panneaux solaires photovoltaiques, les onduleurs et le cablage adéquat
- L'installation du générateur photovoltaiques
- les travaux liés à la réinjection de la production d'énergie
- -Entreposage des équipements: Les matériels de petite taille (outillage, onduleurs, modules photovoltaïques, etc.) seront rangés dans un ou plusieurs containers verrouillables. Ce ou ces containers seront disposés sur le parking à l'intérieur de la zone clôturée idéalement sur un délaissé. Les machines (nacelles, engins de levage, etc.) seront stationnées sur le parking ou sur un délais-sé, à l'intérieur de la zone clôturée.
- Les emplacements exacts seront précisés en temps utile ils seront balisés et délimités par des barrières mobiles.
- -Gestion des déchets de chantier: Les déchets seront collectés dans des bennes de grande capacité afin d'être triés ultérieure-ment en vue de leur élimination/valorisation dans les filières adéquates par le loueur des bennes (engagement contractuel avec EDF ENR). De une à trois bennes seront disposées sur le chantier. Elles seront positionnées de façon à suivre l'avancement du chantier.
- disposées sur le chantier. Elles seront positionnées de façon à suivre l'avancement du chantier.

 -Durée du chantier: Le chantier sera scindé en 8 phases afin de ne pas neutraliser plus d'un certain nombre de places de stationnement simultanément. Ces 8 phases se dérouleront sur une durée de 25 semaines environ à laquelle il convient d'ajouter une durée de préparation et de finition (livraison des fournitures, arrivée des machines au début du chantier, enlèvement des déchets et départ des machines en fin de chantier) comprise entre trois et 8 jours ouvrés.
- -Travaux d'injection de la production sur le réseau public:Ces travaux concernent la liaison des onduleurs vers le poste de transformation du générateur et la liaison de ce poste vers le point de livraison. Ils consisteront principalement en l'ouverture de tranchées, en vue de la pose simultanée des fourreaux où circuleront les câbles. Ces tranchées pourront soit être réalisées le week-end en s'organisant de telle sorte qu'elles soient rebouchées à l'ouverture du parking le lundi matin, soit être couvertes de plaques métal-liques afin de permettre la circulation en toute sécurité des piétons et des véhicules. Les câbles seront posés ultérieurement à mesure de l'avancement du chantier. Les travaux électriques proprement dits se dérouleront à la fin du chantier, à l'intérieur des postes donc dans des espaces inaccessibles au public.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les ombrières de parking poursuivent 2 objectifs:

- un confort pour les véhicules des clients, grâce à la protection des intempéries et du soleil. Aucune action particulière de maintenance
- La production d'énergie de source renouvlable. En phase d'exploitation , le générateur photovoltaique ne requiert que des interventions extremement limitées et ponctuelles.

Compléments demandés:

°Evacuation des eaux de pluie:

L'évacuation des eaux de pluie des ombrières se fera par le biais de gouttière jusqu'au réseau EP existant sur le parking. La surface imperméable du parking n'étant pas impacté par le projet d'ombrières photovoltaiques, le réseau EP existant du parking n'est pas modifié

°Traitement et sécurité des personnes en phase exploitation :

Le parking est surveillé par vidéo surveillance de 5h du matin à 2h du matin. (21h/24h). Le PC sécurité se situe à plusieurs km du site mais peux néanmoins prévenir en cas de problème notamment les services incendies. La défence incendie présente sur le site est non modifié, les circulations ainsi que les hydrants ne sont pas couverts par les ombirères. Un organe de coupure de l'installation photovoltaique est prévu à l'extérieur du local technique proche de l'entrée. Il est signalisé

Permis de construire- Pièce PC11- et	ude d'impact ou décision de dispense d'une telle	étude					
Certificat d'éligibilité AO CRE							
	u projet et superficie globale de l'opération - préc ndeurs caractéristiques						
Nombre de modules de 325Wc en u	•	Valeur(s)					
Surface de panneaux photovoltaique	es en m2	10 143m²					
.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 4	5°45'57"6N Lat.5_°02'00"6E					
ARKING SYTRAL MEYZIEU LES ANETTES 90 rue Antoine Becquerel 69330 IEYZIEU	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:						
	Point de départ : Long	_°'" Lat°'"_					
	Point d'arrivée : Long ° _ ' _ " Lat ° _ ' _ "						
	Communes traversées :						
	MEYZIEU et PUSIGNAN						
	loignez à votre demande les annexes n° :	2 a 6					
S'agit-il d'une modification/extens	sion d'une installation ou d'un ouvrage existan	t? Oui X Non					
4.7.1 Si oui, cette installation o	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éva	luation Oui Non X					
		Non 🗡					
environnementale ?							
environnementale ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	
En zone de montagne ?		\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		\boxtimes	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			La projet all at a service and
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Le projet n'est pas soumis à la zone PPRN
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		\boxtimes	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incide	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		\boxtimes	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		\times	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulièr énumérées au 5.2 d présent formulaire ?	e o	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		\times	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

		_		
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

t-il des ons sur les umaines e, e, ments), nt l'usage rojet identifiée oui, décrivez l		.1 son
oui, décrivez l	lesquelle	les:
		et identifiées au 6.1 s oui, décrivez lesquels

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'installation d'ombrières photovoltaiques vient prendre place sur un parking déjà existant sans aucune modifictaion du dit parking. Le parking étant déjà viabilisé et pratiqué, les nuisances environnementales sont nulles

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné que:

- le projet se situe en ombrage d'un parking existant qui ne sera pas modifié
- l'installation actuelle de parking est conforme et ne créé pas de désagrément connu
- le projet d'ombrières photovoltaiques ne modifie en rien cette installation existante de stationnements déjà conforme
- Un certficat d'éligibilité à un appel d'offre énergétique pour le projet d'ombrières photovoltaiques a déjà été accordé par la préfecture suite à l'avis rendu de la DREAL à propos du projet

Nous considérons qu'il n'est pas nécessaire qu'une étude d'impact soit réalisée pour cette installation et demandons sa dispense.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\boxtimes					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes					
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.						

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet		
Je certifie s	9. Engagement et sig sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	nature X	
Fait à	Lyon	le, 11 mars 2019	
Signature	OCIETE OF THE STATE OF THE STAT	SERL@ENERGIES 4, Bd Eugène Deruelle ©§ 13312 69427 LYON CEDEX 03	